

Fort-de-France, le 15/05/2026

Le Président

À

**Mesdames et Messieurs les Maires  
Messieurs les Présidents des  
Établissements Publics Locaux**

**PRESIDENT**

Affaire suivie par :

Mme Tressy VIRGINIUS

Tél. : 05 96 70 68 62

Mail : [secretariatdirection@cdg-martinique.fr](mailto:secretariatdirection@cdg-martinique.fr)

**Objet** : Election du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique

**P.J** : Arrêté 2026-032 fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique

Madame le Maire, chère collègue,  
Monsieur le Maire, cher collègue,  
Madame la Présidente, chère collègue,  
Monsieur le Président, cher collègue,

Le renouvellement des Conseils Municipaux issus des scrutins du 22 mars 2026 dernier conduit à procéder au renouvellement des représentants des Communes et des Établissements Publics siégeant aux Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Cette procédure concerne les Communes et Établissements Publics affiliés. Le vote pour l'élection des représentants des Communes et des Établissements Publics Locaux interviendra au plus tard **le 22 juin 2026**.

Je vous invite à prendre connaissance de l'arrêté n°2026-032 joint détaillant les modalités d'organisation des élections et désignations au Conseil d'Administration du CDG MARTINIQUE, notamment concernant :

- L'établissement des listes électorales
- La constitution des listes de candidats
- Le matériel de vote
- Les modalités du vote
- La commission départementale de dépouillement et de recensement des votes

Les différentes échéances présentées dans l'arrêté n°2026-032 sont reprises au sein du calendrier présenté ci-après.



ORGANISATION DES ELECTIONS ET DESIGNATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG MARTINIQUE - CALENDRIER	
NATURE DES OPERATIONS	DATE LIMITE DE REALISATION DE L'OPERATION
Affichage de l'arrêté du Président du CDG MARTINIQUE fixant le nombre et de la répartition des sièges au conseil d'administration des Centres de Gestion.	22 avril 2026
Constitution par arrêté du Président du CDG MARTINIQUE de la commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des bulletins de vote et des réclamations relatives aux listes électorales.	12 mai 2026
Etablissement et publicité par voie d'affichage des listes électorales au Centre de Gestion, en Préfecture et sous-Préfectures. Liste électorale : <ul style="list-style-type: none"><li>des représentants des communes</li><li>des représentants des Etablissements publics locaux</li></ul>	11 mai 2026
Date limite des réclamations sur les listes électorales, adressées à la commission départementale	18 mai 2026
Décision de la commission départementale sur ces réclamations	26 mai 2026
Dépôt des listes de candidats au CDG MARTINIQUE (sous pli recommandé avec accusé de réception ou dépôt au Centre de Gestion par le candidat tête de liste ou son mandataire dûment désigné). Peuvent être candidats : <ul style="list-style-type: none"><li>Pour représenter les communes affiliées : les maires et conseillers municipaux.</li><li>Pour représenter les établissements publics locaux affiliés : les membres des conseils d'administration de ces établissements, titulaires d'un mandat local.</li></ul> Elaboration de la (des) liste(s) des candidats: Elle(s) comporte(nt), dans l'ordre de présentation des candidats titulaires et suppléants : le NOM, les PRENOMS, le MANDAT ELECTIF DETENU et la COMMUNE ou L'ETABLISSEMENT PUBLIC qu'ils représentent. Les déclarations individuelles de candidature SIGNEES doivent être annexées à la (les) liste(s). Pour les représentants des établissements publics, la déclaration individuelle de candidature doit également comporter l'indication du mandat local.	29 mai 2026 – 16h



Publicité des listes de candidats par voie d'affichage (Préfecture, Sous-préfecture, Centre de Gestion)	1 juin 2026
Impression et dépôt par les candidats des bulletins de vote au Centre de Gestion <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Des bulletins de vote (1 voix « vert » – 10 voix « blanc » – 100 voix « bulle ») – format : 21 x 29,7 cm,</li><li>▪ Si feuillets de propagande – format 21 x 29,7 cm.</li></ul> Les enveloppes de scrutin et d'expédition sont fournies par le Centre de Gestion.	2 juin 2026 -16h
Envoi aux électeurs des instruments de vote et éventuellement les feuillets de propagande par le Centre Gestion.  Chaque électeur dispose d'une voix par fonctionnaire titulaire ou stagiaire à temps complet ou à temps non complet, affecté à la commune et en position d'activité auprès de celle-ci, au sens des articles 56 à 63 de la loi du 26 janvier 1984.  Chaque électeur vote pour une liste complète sans radiation ou adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.  <u>Vote par correspondance</u> Bulletin sous double enveloppe L'électeur dépose chaque bulletin de vote dans une enveloppe de scrutin de la couleur correspondante – <b>1 seul bulletin par enveloppe</b> . Aucune mention ne doit figurer sur les enveloppes de scrutin Inscription au verso, en lettre d'imprimerie, par les électeurs, de leurs noms, prénoms, mandat électif détenu et commune ou établissement public représenté et <b>signature</b> .	5 juin 2026
Date limite de réception des bulletins de vote par le Président de la commission de recensement et de dépouillement envoyés par correspondance par les électeurs.	22 juin 2026 - 16h
Dépouillement et proclamations des résultats par la commission (art. 13 alinéa 1 du décret). Affichage des résultats.	23 juin 2026
Installation des nouveaux membres du Conseil d'Administration	A compter de début juillet 2026



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE MARTINIQUE

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugerez utile au 0596.70.68.62 et par mail à l'adresse [secretariatdirection@cdg-martinique.fr](mailto:secretariatdirection@cdg-martinique.fr).

Je vous prie d'agréer, chère collègue, cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



**Justin PAMPHILE**



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MARTINIQUE  
Maison des Collectivités Territoriales - BP 1169 - 97249 Fort-de-France Cédex  
Tél. : 05 96 70 08 86 / Fax : 05 96 70 64 32  
[info@cdg-martinique.fr](mailto:info@cdg-martinique.fr)

➤ SANTÉ ET SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL

➤ EMPLOI  
TERRITORIAL

➤ ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE

➤ APPUI AUX COLLECTIVITÉS, CARRIÈRE,  
RETRAITE ET ASSURANCES